

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2022_0157_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Objet : Direction des sports
– actualisation des tarifs
pour l'exercice 2022**

VU l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

**Annule et remplace la décision
N°DM_2021_0321_CC**

VU la délibération n° DEL2019_332 du 26 juin 2019 fixant les tarifs harmonisés des piscines et centres aquatiques de Cherbourg-en-Cotentin,

7. Finances locales
7.10 Divers

VU la délibération n° DEL2019_607 du 16 décembre 2019 modifiant les tarifs des cours et animations des piscines de la Butte et du Maupas,

VU la décision n° DM_2019_0126_CC du 4 mars 2019 fixant les tarifs de l'espace sport nature de la Lande St Gabriel,

VU la décision n° DM_2018_0668_CC du 28 décembre 2018 fixant les tarifs des équipements sportifs de Cherbourg-Octeville,

VU la décision n° DM_2017_0306_TO du 31 juillet 2017 fixant les tarifs de l'activité pass'loisirs et de l'école municipale d'éveil sportif,

VU la décision n° DM_2018_0130_TO du 5 mars 2018 fixant les tarifs du rallye sportif des retraités,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser la grille tarifaire des tarifs de la direction des sports.

DECIDE**ARTICLE 1^{er}** – d'appliquer les tarifs selon les tableaux ci-dessous :**Piscines et centre aquatique****ACCÈS AUX BASSINS**

<i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>	Collignon, Chantereyne, Centre aquatique	Butte et Maupas
Entrée unique – Plein tarif	4,10 €	2,90 €
Entrée unique – Tarif réduit	3,30 €	2,00 €
Carte 10 entrées Plein tarif	32,50 €	20,00 €
Carte 10 entrées Tarifs réduits	27,50 €	15,00 €
Carte 10 heures	19,30 €	non proposé
1er achat carte abonnement	2,00 €	2,00 €
Services Municipaux, Groupes, associations et organismes ayant signé une convention	Gratuit	
Associations et organismes non conventionnés (avec réservation préalable)	3,10 €	2,10 €
Tarif plein		
Tarif réduit (-17 ans)	2,10 €	1,60 €

ESPACES DÉTENTE PISCINES CHANTEREYNE ET CENTRE AQUATIQUE

<i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>	Formule 1 Du lundi au vendredi période scolaire de la zone + ouverture partielle d'une partie de l'espace	Formule 2 We et jours fériés et vacances zone B
Entrée unique	5,30 €	7,30 €
Carte 5 entrées	25,50 €	35,50 €
1er achat carte abonnement	2,00 €	2,00 €

ANIMATIONS ET COURS (SÉANCE)

<i>Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022</i>	Collignon, Chantereyne, Centre aquatique	Butte et Maupas
Animations adulte :		
aquagym, aquafitness, aquapalm, aquatraining, vaincre sa peur..	6,60 €	5,30 €
Location aquabike pendant les séances d'animation	6,20 €	non proposé
Animation avec matériel spécifique (aquabike...)	10,10 €	non proposé
Cours collectifs adultes : leçons et perfectionnement	5,60 €	5,10 €
Cours collectifs :		
Enfants (-17 ans) : leçons et perfectionnement	4,30 €	3,50 €
Animation enfants (- 17 ans)	4,10 €	3,30 €
Location aquabike sur ouverture publique sans accompagnement spécifique (30 minutes)	4,00 €	non proposé
Location ligne d'eau (heure)	31,00 €	non proposé
Location bassin (heure) Sans surveillance	105,00 €	105,00 €
Ecoles primaires publics et privées sous contrat de Cherbourg-En-Cotentin,	gratuit	gratuit
Accueil des écoles primaires, « hors commune », des collèges et lycées sans soutien pédagogique	41,00 €	41,00 €
Accueil des écoles primaires « hors commune » collèges et lycées avec soutien pédagogique	71,00 €	71,00 €

Les conditions d'accès :

Gratuité :

- enfants de moins de 5 ans
- Accompagnateur d'une personne titulaire de L'allocation adulte handicapée (AAH) ou titulaire de la carte d'invalidité
- les titulaires et ayants droits du Revenu de Solidarité Actif (RSA), de l'allocation de Solidarité Spécifique (ASS), de l'aide au demandeur d'asile (ADA)

Tarif réduit :

- Jeune de moins de 17 ans
- Etudiant de moins de 26 ans (sur présentation carte étudiant)

Nombre d'activités par session :

Le nombre d'activité est calculé par session. L'année scolaire est constituée de 2 sessions composées de 13 séances au minimum.

Une séance ne sera pas facturée à chaque session afin d'éviter les remboursements si une séance est annulée par la commune.

Au-delà d'une 1 séance annulée par la commune, celle-ci décidera soit de :

1. Dédommager l'annulation du ou des cours par une ou des entrée(s) gratuite(s) (à hauteur approximative du prix de la séance)
2. Déduire de la facture de la seconde session (en cas de réinscription à la 2ème session) le nombre de séances non effectuées.
3. Rembourser les séances en cas d'impossibilité des deux premières solutions

Séance non utilisée par l'utilisateur :

Il n'y aura aucun remboursement ni compensation sauf raison médicale. La commune procèdera à un dédommagement ou remboursement uniquement selon ces conditions :

- Avoir été absent pour cause médicale au moins 4 semaines consécutives.
- Un Certificat médical mentionnant l'impossibilité de pratiquer l'activité est obligatoire

La commune décidera soit de :

1. Dédommager l'annulation des cours par des entrées gratuites (à hauteur approximative du prix de la séance)
2. Déduire de la facture de la seconde session (en cas de réinscription à la 2ème session) le nombre de séances non effectuées
3. Rembourser les séances, en cas d'impossibilité des deux premières solutions

Espace sport Nature Lande Saint Gabriel

LOCATIONS <i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>		Individuels Commune	Individuels Hors Commune	Groupe Commune*	Groupe Hors Commune*
Course d'orientation	Cartes format papier	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
VTT	demi-journée	5,60 €	6,60 €	4,60 €	5,60 €
	journée	8,60 €	10,60 €	7,10 €	8,60 €
Swin-Golf Disc-Golf Foot-Golf	heure	3,10 €	3,60 €	2,60 €	3,10 €
	demi-journée	4,60 €	5,60 €	3,60 €	4,60 €
	journée	6,60 €	7,60 €	5,60 €	6,60 €
	balles perdues	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Tir à l'arc	demi- journée			3,60 €	4,60 €
	journée			5,60 €	6,60 €

*Groupe: plus de 10 personnes

TARIFS GROUPE

Tarification animations par classe/groupe (encadrement, matériel, locaux)		Groupes
<i>Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022</i>		
Course d'orientation VTT Swin-golf/Dfsc-golf/Foot-golf Tir à l'arc	heure	38,00 €
	1/2 journée (2h30)	80,00 €
	journée 2 x 2h30	136,00 €
	forfait 6 séances (cycle)	298,00 €

TARIFS DECOUVERTE

Séance découverte	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans
<i>Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022</i>	5,60 €	8,60 €

TARIF LOCATION SALLE DE CLASSE (forfait journée)

Location salle de classe	37 €
<i>Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022</i>	

L'Espace sport nature de la Lande St-Gabriel, situé sur la commune déléguée de Tourlaville, propose des prestations d'animations encadrées ou non et des prestations de locations de matériels.

Les services municipaux (ALSH, Sport vacances, pass'loisirs...), ainsi que les écoles publics élémentaires, collèges et lycées de Cherbourg en Cotentin seront accueillis gratuitement en dehors des prestations d'encadrements.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

LOCATION DES SALLES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	Tarifs à la journée HT, assujettis à la TVA en vigueur	Tarifs horaires HT, assujettis à la TVA en vigueur
<i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>		
Salle omnisports Chantereyne/Jaurès	1 100,00 €	100,00 €
Salle omnisports Picquenot	670,00 €	60,00 €
Salle polyvalente Chantereyne/base nautique*	450,00 €	50,00 €
Salles de spécialités (danse, arts martiaux, gym)	110,00 €	15,00 €
Salle de gymnastique Marcel Arnaud	670,00 €	60,00 €
Autres gymnases maxi 800 m ² Boulodrome couvert Terrains extérieurs (stades, tennis, piste, etc...) par terrain	670,00 €	60,00 €
LOCATION DU TERRAIN DE BASE BALL – LANDE SAINT GABRIEL		
<i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>	310,00 €	30,00 €

***Conditions particulières d'application des salles polyvalentes :** les associations ayant leur siège social à Cherbourg en Cotentin, les écoles de Cherbourg en Cotentin hors temps scolaire ainsi que les sections locales des partis politiques ou groupes représentés au sein du Conseil municipal ainsi qu'à ceux recommandés par eux bénéficient :

- de la gratuité lors des deux premières utilisations annuelles,
- du demi-tarif lors de la 3^e utilisation annuelle,
- du tarif plein à partir de la 4^e utilisation annuelle.

La gratuité est accordée aux écoles de Cherbourg en Cotentin sur le temps scolaire.

La Municipalité se réserve la possibilité de mettre à disposition ses équipements sportifs, à titre gratuit, aux associations de Cherbourg-en-Cotentin, lorsque cela est prévu dans la convention d'objectif et/ou dans la convention de mise à disposition de locaux, passée avec l'association.

La capacité maximale de la salle polyvalente Chantereyne est fixée à 400 personnes, lors d'une mise à disposition, elle est équipée de 65 tables, 400 chaises, une estrade, un pupitre et un micro filaire lié à une sono préréglée (sans musique).

Toute demande supplémentaire est facturée selon le barème ci-dessous :

Matériel par durée de 48 heures	
<i>Tarifs à compter du 3 janvier 2022</i>	
	Tarifs HT, assujettis à la TVA en vigueur
Table	2,80
Podium (1e m ²)	3,40
Grille d'exposition (6 gratuites)	2,80
Coffret électrique (3 gratuits)	5,25
Frais de nettoyage - Vacation horaire	26,00
Dépassement d'horaire des agents de surveillance	26,00

En cas de perte ou de détérioration, les matériels sont facturés selon leur valeur de remplacement.

ANIMATIONS

Pass'loisirs <i>Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022</i>	Enfants CEC ou scolarisés à CEC	Enfants extérieurs CEC
1er enfant	20,00 €	40,00 €
à compter du 2 ^{ème} enfant	10,00 €	20,00 €

Ces tarifs sont applicables du 1^{er} septembre 2022 au 31 août de l'année suivante, quelle que soit la date de délivrance du pass'loisirs.

Ecole municipale d'éveil sportif <i>Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022</i>	
1er enfant	20,00 €
à compter du 2 ^{ème} enfant	10,00 €

Ces tarifs s'appliquent aux enfants demeurant à Cherbourg-en-Cotentin et aux hors commune, avec priorité aux enfants demeurant à Cherbourg-en-Cotentin.

Rallye sportif des retraités <i>Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022</i>	
Repas et engagement	13,00 €
Repas seul	10,00 €
Engagement seul	4,00 €

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 5 mai 2022,

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le maire-adjoint,
Gilbert LEPOITTEVIN

